Image not found or type unknown

Qui peut me renseigner svp c'est urgent !!

Par **joanis**, le **24/04/2014** à **10:39**

Bonjour a votre avis si on mene un vehicule sous garantie dans le garage ou on l'a acheter pour le reparer car une panne s'est installée et que l'on vous prete un autre vehicule an atendant ,esque l'on doit payer quelque chose a la fin? Mon garagiste veut me faire payer 2000 euros pour m'avoir preter un vehicule hors lors du pret il n'avait rien dit de tout cela. Sachant que mon vehicule a etait acheté chez eux et qu'il etait sous garantie quand je l'ai mené en reparation normalement ils doivent me preter un autre vehicule sans me faire payer quoique ce soit a la fin non?? merci d'avance en esperant que quelqu'un puisse enfin me repondre,[smile17]

Par **janus2fr**, le **24/04/2014** à **14:12**

Bonjour,
Le prêt d'un véhicule de courtoisie n'est pas systématique !
C'est un effort commercial que fond certains professionnels.
Dans votre cas, il s'agirait donc plutôt d'une location (et pour 2000€, je suppose que cela a duré longtemps !).
En revanche, s'il s'agit d'une location, vous auriez du signer un contrat !

Par **Jibi7**, le **24/04/2014** à **14:26**

Hello Joanis
si votre véhicule etait sous garantie contactez la marque qui peut elle plus facilement faire des "gestes commerciaux" en prenant en compte la nature de la panne..la mauvaise pub faite etc..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés